



**BULLETIN D'ADHESION 2021**  
**Assurance Responsabilité Civile Gestionnaire/Exploitant de plateforme ULM**



XL Insurance

Police N°FR00019216AV21A souscrite par la FFPLUM  
auprès d'XL Insurance Company SE, Représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française

**FORMULAIRE RESERVE AUX LICENCIES FFPLUM ET STRUCTURES AFFILIEES A LA FFPLUM  
SITUES EN FRANCE METROPOLITAINE, CORSE, DROM, POM, COM**

❖ **ASSURE :**

**NOM DU CLUB OU DE LA STRUCTURE AFFILIE FFPLUM :** ..... **Code FFPLUM :** .....

Représentée par **Nom :** ..... **Prénom :** .....

*Ou si vous n'êtes pas une structure affiliée FFPLUM*

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **N° adhérent FFPLUM :** .....

**A COMPLETER DANS TOUS LES CAS :**

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Fax : ..... E-mail : .....

❖ **OBJET DE LA GARANTIE :** La présente garantie a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en sa qualité de gestionnaire et/ou exploitant de la plateforme désignée ci-dessous, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs occasionnés aux tiers. Il est entendu que la présente garantie couvrira la Responsabilité Civile encourue par l'Assuré en raison des opérations et service de secours médical, des opérations et services de secours-incendie, de la distribution, réception et stockage du carburant aux aéronefs ou à tous autres véhicules.

❖ **LIMITE DE GARANTIE RC GESTIONNAIRE/ PLATEFORME ULM:** 1 600 000 Euros par sinistre et en tout par année d'assurance y compris risque de guerre selon clause AVN52G.

❖ **FRANCHISE :** En ce qui concerne les dommages matériels, une franchise de 5% de la valeur de l'aéronef endommagé sera applicable, avec un minimum de 2 000 Euros.

❖ **DESIGNATION DE LA PLATEFORME ULM :**

Toponyme : ..... Code LFDDNN : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

❖ **CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :** selon les dispositions du contrat n° FR00019216AV21A dont la notice d'information contractuelle est jointe au présent bulletin.

❖ **PRIME D'ASSURANCE ANNUELLE FORFAITAIRE TTC:**

Date de souscription	Prime forfaitaire TTC (y compris Taxe de 9%)
À partir du 1 <sup>er</sup> janvier	<input type="checkbox"/> 376 €
À partir du 1 <sup>er</sup> juillet	<input type="checkbox"/> 282 €



# AIR COURTAGE ASSURANCES

## ❖ PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCORD:

### 1/ BON POUR ACCORD :

- Cocher les garanties souhaitées et complétez les options retenues en page 1
- Signer et parapher toutes les pages du présent document (3 pages).
- Nous retourner l'original de la présente proposition par courrier.

### 2/ PRECISER ICI LA DATE D'EFFET SOUHAITEE :

Du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2021 à 0H00 au 31/12/2021 à 24H00 (Sans tacite reconduction)

Le contrat expirera de plein droit au 31 décembre 2021 à minuit.

La date d'effet ne pourra être antérieure à la date figurant sur le cachet de la poste.

### 3/ REGLEMENT : garantie subordonnée au paiement de la prime.

- Virement bancaire (merci d'indiquer l'identité du souscripteur : nom et prénom ou nom de la société)  
IBAN: FR76 1780 6002 0062 2577 3600 380 / BIC: AGRIFRPP878
- Chèque bancaire n° .....joint, à l'ordre d'AIR COURTAGE ASSURANCES
- Carte bancaire, via un lien de paiement sécurisé qui vous sera adressé par email après réception de votre proposition signée.

### 4 / PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE) :

En tant que profession réglementée, nous devons nous identifier les bénéficiaires effectifs de nos clients (la ou les personnes physiques qui possèdent plus de 25% du capital ou des droits de vote de la personne morale, ou à défaut la personne physique qui exerce un pouvoir de contrôle sur les organes de direction de cette dernière) et appliquer des mesures de vigilances complémentaires lorsque notre client ou le cas échéant son bénéficiaire effectif **est une personne qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées, depuis moins d'un an, pour le compte d'un Etat ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées.**

Le cas échéant, Nom du bénéficiaire effectif de la personne morale : .....

### **Ainsi, répondez-vous aux caractéristiques d'une personne politiquement exposée (PPE) ?**

- OUI
- NON

### 5/ SUPPORT DE COMMUNICATION :

Comment souhaitez-vous recevoir l'ensemble de nos correspondances/ contrats :

- 100% courrier
- 100% de manière numérique

### 6/ CONSENTEMENT ACTION COMMERCIALE :

Acceptez-vous de recevoir de la part d'AIR COURTAGE ASSURANCES par email, par téléphone ou par courrier des informations à caractère commercial susceptibles de vous intéresser ?

- OUI
- NON

## AIR COURTAGE ASSURANCES

330 Allée des Lilas

Hôtel d'entreprises « Pierre Blanche »

01150 SAINT VULBAS - France

Tél. +33 (0)4 27 46 54 00

Fax +33 (0)4 74 46 09 14

[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire: FR35422480145  
Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) Tel: +33 01 49 95 40 00.  
**Réclamation:** AIR COURTAGE ASSURANCES-Service Réclamations - 330 Allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS  
**Médiation:** Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants: la Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'informations [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

2/3 V02.06.2021



# AIR COURTAGE ASSURANCES

## 7/ DECLARATIONS :

Je soussigné(e) M ..... , adhérent au contrat d'assurance groupe souscrit par la FFPLUM pour le compte de ses membres et structures affiliées, déclare :

- Avoir pris connaissance de la [FICHE D'INFORMATIONS LEGALES AIR COURTAGE ASSURANCES](#) (dans laquelle vous trouverez notamment les informations concernant le traitement des données personnelles, les réclamations, la médiation de l'assurance) et celle de la [FFPLUM](#) ainsi que la [FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS](#) à destination des membres et structures .

- Avoir reçu, pris connaissance et accepté les conditions, limites et exclusions de la [notice d'information légale du contrat n° FR00019216AV21A garantissant la RC PLATEFORME ULM](#) auprès de la compagnie d'assurance XL Insurance Company SE, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française (Groupe AXA).

- Avoir pris note que l'ensemble des garanties que vous avez **souscrites débutent à compter de la date d'effet mentionnée sur le présent bulletin de souscription** sans que cette date soit antérieure à la date figurant sur le cachet de la poste et sous réserve du paiement de la prime. **L'expiration s'effectuera de plein droit le 31 décembre 2021 à minuit.**

- Que les renseignements qui précèdent sont exacts. **Toute réticence ou déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.**

- Avoir pris note que si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant uniquement des techniques de communication à distance ( téléphone, fax, internet), et à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle, vous disposez de la faculté de renoncer à ce contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat (date d'effet), sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Dès lors que vous avez connaissance d'un Sinistre mettant en jeu la garantie de votre adhésion, vous ne pouvez en revanche plus exercer ce droit de renonciation.

- **UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES :** Pour exercer ce droit de renonciation, il suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception rédigée sur le modèle ci-dessous à l'adresse suivante : AIR COURTAGE ASSURANCES - BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX :

"Je soussigné(e) M..... (Nom, prénom, adresse) déclare renoncer à ma souscription au contrat ..... (Nom du contrat souscrit) n° ..... que j'avais souscrit à distance le ..... Fait à ..... le ..... signature ....."

Les garanties cessent à la date de réception de la lettre de renonciation, et les cotisations déjà versées me seront remboursées, à l'exception de celles correspondant à la période de garantie déjà écoulée.

Si des prestations m'ont déjà été versées au titre de mon adhésion, je ne peux plus exercer mon droit à renonciation.

Fait le ...../...../.....

NOM : ..... Prénom : .....  
SIGNATURE : .....

A retourner à l'adresse postale suivante :  
**AIR COURTAGE ASSURANCES**  
**330 Allée des Lilas**  
**Hôtel d'entreprises « Pierre Blanche »**  
**01150 SAINT VULBAS**

## AIR COURTAGE ASSURANCES

330 Allée des Lilas  
Hôtel d'entreprises« Pierre Blanche»  
01150 SAINT VULBAS - France  
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00  
Fax +33 (0)4 74 46 09 14  
[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire: FR35422480145  
Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) Tel: +33 01 49 95 40 00.  
**Réclamation:** AIR COURTAGE ASSURANCES-Service Réclamations - 330 Allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS  
**Médiation:** Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants: la Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'informations [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

